

Agora publique du conseil de quartier Batignolles-Cardinet

19 mars 2018 19h30 en salle des Fêtes, Mairie du 17^e

Thème

BIENVENUE AU TRIBUNAL DE PARIS

A la tribune :

Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement
Valérie NAHMIAS, Conseillère de Paris, déléguée au quartier Batignolles-Cardinet
Jean-François DANON, Directeur général de Paris-Batignolles Aménagement
Jean-Michel HAYAT, Président du Tribunal de Grande Instance de Paris
Marie-Aimée PEYRON, Bâtonnier du Barreau de Paris
Christian SAINTE, Directeur de la Police Judiciaire de Paris

Valérie NAHMIAS salue les habitants et indique avoir appris récemment que le Tribunal de Paris déménageait « une fois tous les mille ans ». Or, il s'installe le 16 avril dans le 17^e arrondissement. Donc, à événement exceptionnel, conseil de quartier exceptionnel. Elle tient ensuite à remercier tous les délégués des conseils de quartiers pour leur présence et se dit très heureux que le 17^e arrondissement puisse accueillir collectivement et avec beaucoup d'enthousiasme le Tribunal de Paris.

Geoffroy BOULARD souhaite la bienvenue à tous les habitants présents et indique que le 17^e arrondissement inaugure ce soir les Agoras publiques des conseils de quartiers et il tient à saluer la présence de Jean-Michel HAYAT, Président du Tribunal de Grande Instance de Paris. Il ajoute que, s'il peut s'exprimer ce soir, il ne peut s'attribuer les mérites de son prédécesseur, Brigitte KUSTER, qu'il tient à honorer et à remercier au nom de l'arrondissement, des élus et des habitants, pour avoir tant contribué à faire venir le Tribunal de Paris dans l'arrondissement. Il salue ensuite l'ensemble des élus présents ce soir.

Ce combat a été mené par Brigitte KUSTER depuis mars 2008 et à l'époque, l'État et la Ville ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur un terrain au sein du 13^e arrondissement. Elle a alors saisi l'occasion en indiquant qu'un espace intéressant était disponible dans le 17^e. C'est de là qu'est né le projet du Tribunal dans l'arrondissement, après beaucoup de rencontres et de travail durant des années avec l'État, la Mairie de Paris et le ministère de la Justice.

Concernant le bâtiment, il s'agit d'une œuvre majeure signée Renzo Piano, également responsable de la Maison des avocats qui sera évoquée ultérieurement par Marie-Aimée PEYRON, Bâtonnier du Barreau de Paris, dont il faut également saluer la présence.

Le Tribunal de Paris incarnera ainsi une justice modernisée, en transparence, dont toute l'équipe municipale est très fière.

Geoffroy BOULARD tient ensuite à saluer Christian SAINTE, directeur de la police judiciaire de Paris, dont la présence honore une grande famille qui fait la fierté de la police nationale et de tous les parisiens et qui participe donc à ce que l'on appelle la Cité judiciaire et en fait un pôle unique à Paris et sur le plan métropolitain, devenant une nouvelle centralité, une nouvelle polarité, au niveau de la Porte de Clichy.

Valérie NAHMIAS indique que la mairie d'arrondissement est bien consciente de l'ensemble des nuisances et des difficultés qui se présentent, mais elle retient également les aspects positifs liés à l'arrivée du Tribunal de Paris. Ce soir, les réponses aux difficultés ne pourront être apportées car la RATP n'est pas présente pour aborder le prolongement de la ligne 14 ainsi que la Mairie de Paris pour évoquer la Voirie et les problématiques de circulation. L'objet de la réunion est avant tout de profiter de la présence de personnalités prestigieuses pour aborder l'avenir de ce quartier et ses potentialités.

Un document Powerpoint est projeté.

Jean-François DANON précise qu'il fera un point d'information relatif à ce quartier, rappelant que tous les problèmes ne sont pas encore solutionnés. Il commencera par aborder le secteur Ouest, puis poursuivra par le Nord et donc la Porte de Clichy.

Il faut retenir que les deux tiers du jardin sont terminés et que les travaux du troisième tiers commencent en avril 2018 pour une livraison progressive jusqu'en 2020.

Toujours sur le secteur Ouest, à savoir la dalle et la rue Rostropovitch, deux chiffres sont à noter : 3 500 habitants et 3 500 salariés sont attendus, 1 000 habitants étant déjà arrivés. Par ailleurs, le pont sera bien ouvert en avril, mais les chantiers se poursuivront rue Rostropovitch, ce qui continuera à rendre la circulation difficile. Les premiers habitants arrivent dans quelques jours et les équipements publics seront bien opérationnels pour la rentrée scolaire 2018.

S'ouvriront ensuite le pôle commercial et le pôle culturel à l'automne. Le secteur Ouest sera ainsi totalement livré fin 2018, à l'exception de l'immeuble de forme arrondie, du fait du retard imputable à la RATP.

Concernant la Porte de Clichy, La Police Judiciaire est d'ores et déjà en place et il adresse des remerciements à Christian SAINTE pour sa coopération. L'ouverture du Tribunal est prévue le 16 avril, puis celle de deux lots, le « N 4 » boulevard de Douaumont qui est composé 10 000 m² de bureaux et le lot « N 5 » situé au bout de la rue Rostropovitch. L'ensemble sera donc livré et en fonctionnement au cours de l'année 2018.

En 2019, la Maison des Avocats ouvrira ses portes et le parvis sera achevé, ce qui permettra au Palais de Justice de fonctionner.

Les travaux de l'avenue de la Porte de Clichy démarrent cette année avec des changements importants, l'avenue sera méconnaissable à leur issue. En 2020, ce sont les deux bâtiments faisant face au Palais de Justice qui seront livrés, le fameux lot « N 2 » qui abritera un hôtel, un espace de coworking et un potager.

Le dernier bâtiment « N 1 », qui comprendra des logements et une résidence étudiante, verra sa construction débiter une fois le métro achevé.

Jean-Michel HAYAT estime que le quartier vivra une révolution dans précisément quelques jours, puisque le Tribunal de Paris, réparti aujourd'hui dans six endroits différents dans Paris, se regroupe sur le site des Batignolles. En outre, les 20 tribunaux d'instances d'arrondissement déménageront pour rejoindre une nouvelle juridiction, le Tribunal d'instance de Paris. Ainsi, environ 1 800 magistrats et fonctionnaires migreront dans l'arrondissement durant les vacances de Pâques. Cette période a été choisie pour profiter du ralentissement de l'activité dans la France entière et causer le moins de désordre possible du fait du déménagement gigantesque qui s'annonce. Les 15 jours suivants auront vocation à recalculer les éventuels retards ou difficultés, la période s'y prête au regard du nombre de jours fériés qu'elle comprend, cela évitera au Tribunal de prendre trop de retard dans les affaires juridiques à traiter. A partir du 14 mai, l'ensemble des organisations sera recalé et l'activité du Tribunal de Paris commencera rapidement, à l'exception du pôle financier qui arrivera la semaine suivante, suivi des tribunaux d'instance. Cette opération titanesque doit donc être réalisée en quatre semaines.

L'objectif est de promouvoir l'accueil dans ce bâtiment gigantesque qui se caractérise par sa transparence, sa lumière et une entrée de plain-pied, ce qui est très nouveau. La salle des pas perdus étant toutefois d'une superficie de 5 000 m², il a fallu faire en sorte que tout justiciable qui se présente ait la perception d'être accueilli.

Un service d'accueil unique du justiciable répondra à toutes les problématiques que les individus rencontrent au quotidien. Pour les services nécessitant un accueil plus attentif, plus approfondi, plus individualisé, comme pour les questions de tutelles, un service dédié est prévu afin de recevoir les personnes et leur expliquer ce que représente une mesure de tutelle ou comment protéger les anciens.

Un troisième volet développé en termes d'accueil concerne les parisiens qui souhaitent avoir des informations sur des sujets divers comme le surendettement ou l'héritage. Des permanences gratuites, confidentielles et anonymes seront ainsi mises en place tous les jours pour rencontrer, selon les problématiques, des notaires, des représentants du barreau, des délégués du défenseur des droits, ou le milieu associatif en matière de logement ou de surendettement. Autre nouveauté, la possibilité de prendre rendez-vous directement depuis un site Internet.

L'immense salle des pas perdus dessert les niveaux 0, 1, 2, 4 et 6 et c'est dans cet espace public que se trouveront les 90 salles d'audience, civiles et pénales. Les organisations antérieures ont été totalement modifiées. Auparavant, les gens se rendaient dans le bureau du juge, ils iront dorénavant dans une salle d'audience dédiée. Par ailleurs, trois grandes salles d'audience permettront d'accueillir un total de 1000 personnes. Les volumes et les matériaux sont très beaux et sont partout baignés de lumière naturelle, donnant un sentiment d'apaisement et d'une justice transparente.

Le deuxième bloc est celui où ne montrons que les gens convoqués : services des juges d'instruction, des juges pour enfants, des juges d'instruction des peines.

Les services accueillant peu de public seront positionnés dans les derniers étages. Du 20^e au 28^e étage, on trouvera les services du parquet national financier et du parquet de Paris. La direction sera située au 28^e étage, tandis que du 29^e au 37^e étage, seront installés tous les juges civils qui travaillent sur dossiers.

Jean-Michel HAYAT partage son souci de changer le regard des citoyens sur La Justice qu'ils jugent lente, chère, compliquée, qui informe mal et renseigne peu. Des tests sont actuellement réalisés dans l'ensemble du bâtiment afin de déterminer si la circulation des détenus fonctionne, si le volet informatique est opérationnel, tous comme les micros, les stores, l'éclairage. Une réelle fierté collective des magistrats et des fonctionnaires ressort des résultats de ces tests.

Le point noir est indiscutablement celui des transports en commun – un sujet très problématique. Et ce n'est pas faute de l'avoir dit, d'avoir alerté, d'avoir essayé de trouver des solutions. La SNCF a prévu d'augmenter la fréquence de la ligne C du RER qui relie le centre de Paris au Tribunal de Paris. Mais une rame toutes les 13 minutes n'est absolument pas une fréquence adaptée et suffisante. Il faut toutefois saluer la mise en circulation de la ligne de bus 528 qui permettra de relier la Gare Saint Lazare et le Tribunal de Paris et il semblerait que de nouveaux axes de circulation soient en cours de définition. Et bien évidemment, l'arrivée du tramway en novembre

2018 changera la donne. Jean-Michel HAYAT souligne que l'un des points importants de cette cité judiciaire était de conserver la proximité entre la police judiciaire et le Tribunal de Paris, un tunnel reliera notamment ces deux bâtiments pour le transit des détenus. Quoi qu'il en soit, le Tribunal de Paris se montrera très attentif à être à la hauteur des ses engagements.

L'adresse postale du tribunal est assez simple et sera la suivante : « Parvis du Tribunal de Paris, 75859 Paris Cedex 17 ».

Le tribunal espère également que la RATP acceptera de placer en sous-titre des stations de RER et de tramway « Tribunal de Paris ». Au-delà des 1800 magistrats et fonctionnaires, le bâtiment accueillera 5 000 personnes par jour où il se déroulera 100 audiences quotidiennes. L'ensemble constituera, ni-plus, ni moins, la plus grande juridiction d'Europe. Les habitants de ce quartier vont donc vivre une transformation très rapide, Jean-Michel HAYAT espère qu'ils en seront fiers et qu'ils oublieront vite les dérangements occasionnés.

Une habitante demande comment sera organisée la restauration pour les 1 800 Magistrats et si un parking existe.

Jean-Michel HAYAT répond qu'une buvette sera ouverte au public dans la salle des pas perdus, tandis que le personnel pourra se restaurer au 8^e étage, et une cafétéria sera installée au 18^e.

Le stationnement est effectivement une difficulté, car le parking a une petite capacité. Une fois tous les véhicules de l'antiterrorisme parkés, il ne demeure qu'une vingtaine de places et il faut affecter une place de parking à tous les magistrats et fonctionnaires de permanence. Des places « automobiles » seront converties en places « motos », au regard du grand succès promis aux deux-roues pour rejoindre le tribunal. Il y aura par ailleurs 107 places de Vélib', 299 places de vélos, un dépose-minute de taxis comprenant 7 places, un emplacement de parking deux-roues motorisés de 158 places et un parking public Vinci de 252 places. Jean-Michel HAYAT réaffirme que le stationnement constitue un réel problème étant donné que 5 000 personnes sont attendues chaque jour dans l'enceinte.

Une habitante demande si des tournages sont prévus au sein du bâtiment.

Jean-Michel HAYAT est rassuré sur ce point. Il accueillera certainement de nombreux films et séries avec beaucoup de sympathie, étant donné que les productions payent des redevances.

Marie-Aimée PEYRON exprime que l'idée d'un changement de lieu de travail a été difficile à accepter par les avocats, tant l'île de la Cité est un lieu chargé de symboles et d'Histoire. Toutefois, après avoir visité le tribunal, chacun admet combien cette réalisation est une merveille. L'immeuble est extraordinaire, les salles d'audience sont superbes, la technologie est de pointe. C'est l'un des plus beaux tribunaux du monde.

À compter du 17 avril 2018, les avocats accueilleront au niveau du rez-de-chaussée le grand public pour tous les services d'accès au droit et à la justice dans le cadre de permanences gratuites. Il sera également possible d'organiser des permanences consacrées à la défense d'urgence, aux comparutions immédiates, aux hospitalisations d'office, etc.

Deuxième service des avocats au sein de ce tribunal, l'antenne des mineurs située au 1^{er} étage qui proposera des consultations gratuites pour les mineurs en difficultés et tous les mineurs isolés étrangers.

Des lieux seront par ailleurs dédiés aux rencontres avocats/clients à chaque étage du socle.

Marie-Aimée PEYRON annonce que la Maison de l'Ordre des Avocats a d'ores et déjà changé de nom et se nomme maintenant la Maison des Avocats. Elle aura vocation à renseigner le grand public et accueillera les avocats, avec leurs clients si besoin. Des salles de réunions sont prévues, tout comme un business center, des espaces de networking, une bibliothèque et un café littéraire. Il s'agira d'une maison connectée, l'incubateur du Barreau de Paris ayant prévu un espace pour les jeunes avocats qui souhaitent s'investir dans le numérique. L'espace sera convivial et pratique pour travailler. Malheureusement, les problèmes liés à la nappe phréatique ont entraînés un retard dans la construction de la RATP et dans celle de la Maison des Avocats, l'ouverture est donc repoussée à l'été 2019.

Un habitant se présentant comme référent du conseil de quartier présidé par Valérie NAHMIAS et avocat se dit extrêmement fier que le 17^e arrondissement accueille le Tribunal de Paris et estime que les avocats et les référents des quartiers pourraient participer activement au processus d'accompagnement du tribunal par le biais d'un site internet commun, voire peut-être, d'un représentant dans le cadre d'une commission citoyenne élargie. Par ailleurs, la proximité de l'Ordre des Avocats est une opportunité pour redynamiser l'accueil du justiciable.

Jean-Michel HAYAT précise que des avocats participent à ces tests pour partager leurs observations et que des justiciables sont également consultés. Les tests sont réalisés avec le Barreau de Paris pour anticiper les difficultés, régler les problèmes et avancer.

Geoffroy BOULARD annonce quant à lui que la mairie d'arrondissement a déjà pris date avec Jean-Michel HAYAT pour participer à une marche exploratoire autour du tribunal et ainsi traiter les différents sujets qui se présenteront. Il faut pour cela une bonne coordination et que tout le monde œuvre dans la même direction pour que les visiteurs puissent arriver dans de bonnes conditions.

Une habitante demande ce qu'il en sera de la circulation des fourgons cellulaires et du bruit qui pourrait être occasionné par les gyrophares et les sirènes.

Christian SAINTE confirme qu'il y aura des mouvements de détenus. Toutefois, les déferrements se feront par un souterrain aménagé entre le Palais de Justice et la Police Judiciaire (PJ), ce qui évitera un certain nombre de navettes, de nuisances et règlera un certain nombre de problème de sécurité. Ceci étant dit, il faut prendre en compte les trajets entre le tribunal et les différentes maisons d'arrêt et centres de détention. Il est certain que les véhicules pénitentiaires, qui ne dépendent pas de la PJ, circuleront dans le quartier pour parvenir au tribunal.

Christian SAINTE poursuit en précisant que ses équipes ont été les premières à emménager au mois d'avril de l'année dernière. La problématique de la PJ diffère de celle du Palais de Justice. Le Tribunal de Paris souhaite s'ouvrir sur l'extérieur alors que la priorité de la PJ reste la protection et la sécurisation du bâtiment.

Il a été assez compliqué de quitter une adresse aussi mythique que le 36, quai des Orfèvres, mais ce nouveau bâtiment a permis de regrouper, en un seul site, un ensemble de services auparavant dispersés sur huit lieux différents. Sont donc regroupées rue du Bastion l'ensemble des brigades centrales, à savoir 1 700 personnes qui font la force de la Police, réparties dans des services à vocation criminelle, mais aussi financière. Cela participe donc à créer beaucoup de lien entre des fonctionnaires qui, parfois, ne se connaissent même pas.

S'agissant des installations, elles sont modernes et correspondent à l'ère du 21^{ème} siècle. Autant l'attachement à l'adresse historique était très fort, autant les fonctionnaires reconnaissent qu'il est épanouissant de travailler dans des locaux propres, fonctionnels, conçus pour la PJ, facilitant les procédures et avec des équipements dimensionnés pour traiter des crises majeures. Tous les étages sont équipés de salles de réunion avec visioconférence, ce qui permet des économies de temps et de déplacements.

Demeure toutefois la problématique du transport, il y a une attente très forte des personnels au sujet du prolongement de la ligne 14. Certains agents ont préféré changer d'affectation, pour des raisons de transport. Toutefois, l'arrivée des futurs transports permettra de nouveau recrutement, notamment des personnes habitant plutôt au Nord de Paris ou de la Région Parisienne.

Les places de stationnement sont réparties sur quatre sous-sols et suffisent pour contenir tous les véhicules administratifs. Le stationnement des deux roues du personnel a également été autorisé pour aider les policiers à réduire leur temps de trajet.

Un habitant demande quand seront rendus les locaux des Tribunaux d'instance des mairies d'arrondissement. Il demande par ailleurs où seront situés les juges de tutelles et enfin, si le mobilier du commissaire Maigret sera conservé.

Jean-Michel HAYAT répond que les Tribunaux d'instance vont fermer entre le 30 mai et le 14 juin. Tous les locaux seront ensuite curés pour être restitués aux mairies d'arrondissement en bon état. Cette opération sera menée pendant l'été et au début de l'automne.

Concernant les tutelles, qui représentent 18 000 dossiers par an avec augmentation d'environ 1000 dossiers par an en raison du vieillissement de la population française, elles seront situées au 1^{er} pour éviter que ces personnes ne se perdent dans les étages et leur offrir un accueil de qualité.

Christian SAINTE, concernant le mobilier du commissaire Maigret, indique que la police est effectivement quelque peu conservatrice et qu'il a donc été déplacé en grande partie au sein des locaux modernes dans une petite salle de réunion dédiée à la direction, le bureau lui-même ayant été conservé par le chef de la brigade criminelle.

Un habitant demande si magistrats, policiers, avocats vont mettre en place un bureau de recrutement afin d'engager de nouveaux personnels sur ce site.

Une habitante interroge sur l'organisation du déménagement, le calendrier...

Un habitant intervient concernant le bruit actuel lié aux constructions de la zone Ouest. Les immeubles d'habitation sont protégés par des bureaux, mais les zones de la rue de Saussure et autres sont de plein front avec les voix de chemin de fer et les nouvelles constructions réverbèrent sur les logements. Il demande par ailleurs si un mur anti-bruit est envisagé pour apporter du calme aux nuits des riverains.

Geoffroy BOULARD rappelle le combat historique du 17^e arrondissement, à savoir la création d'une bretelle de périphérique porte de Clichy. Le maire de Clichy est également mobilisé sur cet enjeu. Pour le 17^e arrondissement, il y a une priorité nouvelle avec l'arrivée du Tribunal de Paris et de la Police Judiciaire. Il faut que les fourgons blindés puissent regagner rapidement le périphérique car toutes les maisons d'arrêts d'Ile-de-France vont se rendre au tribunal, générant un flux important. Une première réunion en novembre dernier a permis de convaincre le préfet de région, donc l'Etat. Le ministère de la Justice a répondu fin juillet et le ministère de l'Intérieur est également saisi. L'arrondissement a ainsi obtenu, en mars dernier, la création d'un comité technique pour étudier cette faisabilité entre la Porte de Clichy et le Pont d'Asnières. Il semble que cela soit possible de créer une bretelle à cet endroit. Le projet a le soutien du Conseil départemental des Hauts-de-Seine qui est disposé à participer à un financement de plusieurs millions d'euros pour cette étude. Il reste à convaincre la Mairie de Paris. Geoffroy BOULARD indique que les habitants du quartier peuvent compter sur sa détermination et sur celle des parlementaires, à la fois de Clichy et du 17^e arrondissement.

S'agissant de la demande de M. HAYAT concernant la SNCF, il informe avoir saisi Guillaume Pepy et la ministre des Transports sur la possibilité d'augmenter la fréquence des RER. La bonne nouvelle de cette année 2018 est qu'il n'y aura pas de retard concernant

l'arrivée du tramway, fixée au 24 novembre prochain. Concernant l'arrivée tardive de la ligne 14, Geoffroy BOULARD a interpellé le Président de la République, car cette question dépasse le 17^e arrondissement, une aide nationale est nécessaire. La construction du Grand Paris Express est repoussée de plusieurs mois et l'ouverture partielle des stations Pont Cardinet et Porte de Clichy n'est pas envisagée du fait de contraintes techniques.

Christian SAINTE précise que ses instructions sont très claires, à savoir qu'il est interdit d'utiliser sirènes et gyrophares, hormis pour des nécessités de service. Toutefois, les conditions de sécurité imposent parfois de passer par un endroit précis, sous peine de prendre des risques. Mais les navettes entre la PJ et le Palais de Justice vont progressivement s'arrêter, une permanence de médecins est prévue pour examiner les gardés à vue, ce qui limite encore les trajets entre la PJ et l'Hôtel Dieu. Le but est donc de faciliter le travail des inspecteurs tout en évitant les nuisances sonores, notamment à des heures tardives ou matinales.

Jean-Michel HAYAT, sur les questions liées au déménagement, précise que le programme est le suivant. Les dossiers sont mis sous carton à J-2, l'informatique est déconnectée à J-1, les camions de déménagements arrive au Palais le jour « j », l'informatique est reconnectée à J+1 et, à J+2, les dossiers sont sortis des caisses. Il n'est pas possible d'indiquer quels seront les circuits empruntés pour des questions de sécurité évidentes. Mais la période des vacances scolaires permettra une circulation fluide dans la journée ce qui devrait minimiser les nuisances.

S'agissant du recrutement, ils sont décidés par l'Etat. Néanmoins, la situation s'améliore globalement du fait de recrutements par l'Ecole nationale de Magistrature d'étudiants en Droit. Le nombre de places a été très considérablement augmenté depuis trois ans, ce qui résorbera les vacances de postes d'ici deux ans. D'autre part, le Tribunal a la possibilité de recruter localement des assistants spécialisés (médecins, inspecteurs du travail, spécialistes de la cybercriminalité, etc.) ou des juristes assistants pour épauler le juge dans les pôles spécialisés.

M. DANON, concernant la question sur le bruit et la réverbération, dit avoir été saisi voilà quelques jours par M. GUERINI, ajoutant qu'il va examiner cela et correspondre avec les services de la ville sur le sujet.

Une habitante demande si, dans la mesure où les tribunaux d'instance ne seront plus géographiques, ils vont fonctionner par chambres spécialisées. Elle ajoute habiter très proche de cet immeuble magnifique et dit s'interroger sur le fait qu'il soit systématiquement éclairé la nuit.

Jean-Michel HAYAT, concernant la question sur les tribunaux d'instance, annonce que leur suppression va conduire à annuler la spécialisation géographique qui n'avait plus de sens, pour en venir à une spécialisation thématique, ce qui facilitera la lisibilité et surtout la prévisibilité, puisque les magistrats seront spécialisés et vont devoir harmoniser leurs pratiques, partager leurs réflexions. Il y aura donc quatre pôles à l'instance :

- un pôle exécution (surendettement et saisies sur rémunération) ;
- un pôle civil ;
- un pôle tutelle (protection des majeurs) ;
- un pôle nationalité (Français de l'étranger, nés à l'étranger).

Concernant la lumière allumée la nuit, il attend sa prise de fonction de Président au sein de ce bâtiment le 16 avril pour connaître les raisons de cet éclairage. À l'heure actuelle, c'est de la responsabilité du seul ministère de la Justice. Il faut néanmoins noter que le bâtiment répond aux critères HQE (haute qualité environnementale).

Valérie NAHMIAS remercie les intervenants et les habitants présents. La majorité municipale est bien consciente des difficultés soulevées par le projet : transport, signalétique, circulation, stationnement, crèches, etc. Elle y travaille et continuera à y travailler avec l'ensemble des personnes du conseil de quartier Batignolles.

A la demande de Valérie Nahmias, la salle se lève et applaudit pour souhaiter la bienvenue au Tribunal de Paris dans le 17^e arrondissement.

La séance est levée à 21h12.